

GUIDE ÉCO-CITOYEN

PORTE-DE-SAVOIE











AGES 5	Edito & presentation de la commune
	L'écocitoyenneté : pourquoi ce guide ?
AGES 6	1-Notre cadre de vie
AGES 13	2-Notre habitat
AGES 15	3-Nos déplacements
AGES 18	
AGES 20	5-Notre qualité de vie
AGES 22	



Cuisine & Vins

Lac de Saint-André 73800 Les Marches

tél. 04 79 28 11 71

restaurant.lesaintandre@gmail.com www.restaurant-lesaintandre.com















La commune de Porte-de-Savoie a fait le choix d'éditer ce guide écocitoyen pour s'engager résolument dans une démarche écoresponsable et vous inviter à l'accompagner. Le temps n'est plus aux paroles mais aux actes.

EDITO DU MAIRE

« Il n'y a pas de petits gestes si nous sommes 60 millions à les faire... »

Si nous voulons préserver notre environnement durablement, tout le monde doit prendre conscience que chaque citoyen, chaque habitant a une responsabilité et peut agir.

Ce guide n'a pas vocation, bien sûr, à être exhaustif mais simplement à vous informer des actions engagées par la commune et à vous inviter à nous accompagner au quotidien dans cette démarche éco-responsable.

Vous trouverez beaucoup de thématiques et d'écogestes qui permettront de réduire notre empreinte et notre impact sur notre environnement tout en continuant à bien vivre sur notre territoire. Sont abordés notre cadre de vie, notre habitat, nos déplacements, nos déchets et tout ce qui concoure à notre qualité de vie.

C'est donc avec beaucoup d'espoir et d'enthousiasme que nous mettons à votre disposition toutes ces informations avec l'intime conviction qu'un but partagé par le plus grand nombre sera un but plus facilement atteint.

Nous le devons aux générations futures et à notre planète. Bonne lecture

Franck VILLAND, Maire

Présentation de la commune

La commune nouvelle de Porte-de-Savoie est issue de la fusion des communes historiques de Les Marches et de Francin au 1er janvier 2019. Porte-de-Savoie est l'une des 41 communes formant la Communauté de Communes « Cœur de Savoie ». Implantée en plein cœur de la Combe de Savoie, Porte-de-Savoie est la seule commune française dont le territoire s'étend sur deux parcs naturels : le Parc naturel de la Chartreuse et le Parc naturel du massif des Bauges.

Quelques chiffres:

-surface totale : $22,3 \, \mathrm{km^2}$

-surface agricole et viticole : 279 hectares

lère commune viticole de Savoie en surface plantée -nombre d'habitants : 3 884 au 1er janvier 2022

L'écocitoyenneté : pourquoi ce guide ?

L'écocitoyenneté est un terme qui constitue un néologisme formé d'écologie et de citoyenneté. Cela fait référence à la conscience écologique du citoyen d'appartenir à un environnement qui garantit son existence, ce qui implique pour lui des droits et des devoirs par rapport à un territoire.

1 - NOTRE CADRE DE VIE



Les éléments de notre environnement appelés cadre de vie sont l'air qui nous entoure, le sol sur lequel nous marchons, l'eau des lacs et rivières, les animaux, les végétaux, les paysages et les constructions de l'être humain, protégés par des espaces préservés ou des actions ciblées.

DES ESPACES PRÉSERVÉS

Notre commune s'est engagée dans plusieurs démarches de protection environnementale :

La Trame Verte et Bleue (TVB) d'un territoire est l'ensemble des milieux où les espèces peuvent vivre (les réservoirs de biodiversité) et se déplacer (les corridors écologiques). C'est aussi une démarche qui a pour but la préservation et la restauration de ces milieux et l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagements.

Les zones Natura 2000

constituent un réseau européen d'espaces naturels à préserver en raison des espèces et des habitats remarquables qu'ils accueillent. La France compte plus de 1 750 sites ainsi protégés et 2 d'entre eux sont présents sur notre commune, l'un au lieu-dit Les Corniols en limite de Chapareillan et l'autre sur les coteaux de la Savoyarde.

La gestion quotidienne des sites repose sur des mesures concrètes appelées « contrats Natura 2000 » élaborées avec les acteurs locaux, de sorte que chaque zone est gérée de manière spécifique et adaptée à sa situation. L'objectif de ce réseau n'est pas de créer des réserves écologiques mais d'instaurer des zones où puissent cohabiter la préservation de la faune et de la flore ainsi que le maintien des activités socio-économiques. Aussi tous les projets susceptibles d'avoir des incidences sur les espèces et habitats protégés doivent être soumis à une évaluation préalable. Pour en savoir plus : www.natura2000.fr



Les baux avec clauses environnementales

Notre commune dispose d'un certain nombre de parcelles agricoles sur lesquelles elle conclut des baux ruraux avec des agriculteurs afin qu'ils puissent les exploiter. Lorsque la localisation de la parcelle le justifie la commune conclut avec l'exploitant agricole un bail rural assortie de clauses environnementales. Ces clauses permettent à la mairie d'orienter les pratiques agricoles du preneur à bail et de s'assurer que celles-ci sont bénéfiques pour l'environnement. Ces clauses peuvent être très variées, sur notre commune il s'agit principalement :

- De préserver la biodiversité et de prévenir l'érosion des sols en instaurant des fauches tardives, en maintenant des surfaces non fauchées et en conservant les haies et bosquets existants;
- D'éviter la pollution des sols et de protéger la ressource en eau en interdisant les apports en fertilisants et les produits phytosanitaires. En contrepartie des contraintes environnementales qui pèsent sur l'exploitant, le montant de la location dû est réduit par rapport à un bail rural classique.



Le lac de Saint-André un site classé et protégé (conservation des espaces naturels)

Propriété de la commune depuis 1954, il constitue un point central du capital naturel que notre collectivité entend préserver! Classé Grand Site départemental, il a bénéficié de nombreux aménagements permettant de concilier ses trois aspects: naturel, touristique et loisirs.

D'une superficie de 7.67 ha, profond de 14 mètres, le lac Saint-André est né de l'éboulement du Mont Granier le 24 novembre 1248. Il est alimenté par des eaux de ruissellement et des sources souterraines. Il abrite brochets, perches,

tanches, carpes, anguilles, gardons, truites, ainsi que de nombreux oiseaux.

Géré en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie, 216 espèces végétales et 25 espèces de libellules protégées par la loi en raison de leur fragilité y ont été recensées. Afin de préserver ce capital, des zones de fauchage raisonné y ont été délimitées.

Une convention est également passée avec la société de pêche qui assure la gestion des pontons et du port de pêche. Un parcours aménagé permet d'effectuer le tour du lac en toute saison. La baignade est possible mais non surveillée et seulement dans la zone réservée aux loisirs.

PAGE 7 - GUIDE ÉCO-CITOYEN - PORTE-DE-SAVOIE

1 - NOTRE CADRE DE VIE

DES ACTIONS CIBLÉES

De nombreuses actions sont conduites et toutes convergent vers la protection de notre environnement de vie.

- La lutte contre le moustique tigre

Le moustique tigre se développe surtout en zone urbaine et péri-urbaine, dans des petites quantités d'eau, et se déplace peu au cours de sa vie (100 mètres autour de son lieu de naissance). Pour lutter efficacement contre le moustique tigre, la seule solution consiste à supprimer les lieux de ponte, les gîtes larvaires et zones de repos, en supprimant toute eau stagnante au domicile et autour. Ce qui implique de couvrir, jeter et vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau.

Ces gestes simples réduisent significativement et durablement le risque de présence du moustique tigre à proximité du domicile. Ils sont indispensables pour limiter sa prolifération et pour protéger l'entourage.

Plus d'informations : https://moustigre.org/



- La lutte contre les espèces végétales invasives

L'espèce invasive est une plante introduite dans un milieu où elle ne vit pas naturellement avec une forte capacité de reproduction et qui bénéficie d'une absence de prédateurs. La présence de ces espèces met en danger l'équilibre des écosystèmes.

La Savoie est principalement impactée par

Buddléia ou arbre à papillons, la berce du Caucase, le laurier cerise ou encore le laurier palme. Attention : certaines espèces considérées comme invasives peuvent être vendues dans le commerce (Buddléia, Laurier cerise, ...) : privilégiez plutôt d'autres essences pour embellir vos espaces verts!

l'ambroisie, la renouée, le raisin d'Amérique, le

Comment agir contre l'ambroisie?

- Chez moi : je l'arrache avant floraison (août)
- En dehors de chez moi : je l'arrache s'il y a quelques pieds (avant floraison en août) ou je signale si la zone est trop envahie

Dans tous les cas : je signale sa présence sur la plateforme dédiée :

www.signalement-ambroisie.fr
Plus d'informations : https://fredon.fr/



- La plantation de haies

Outil clef de la biodiversité, les haies en bordure de champs et l'agroforesterie intra parcellaire permettent d'abriter des animaux auxiliaires de cultures (pollinisateurs, prédateurs de ravageurs), de lutter contre l'érosion des sols, d'améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol, de stocker du carbone et de s'adapter au changement climatique. Pourtant, depuis 1950, 70 % des haies ont disparu! L'implantation de haies permet également de couper le vent qui assèche les sols; elle assure aussi un rôle de sécurisation des axes routiers! La haie plantée le long de la ZAE Plan Cumin permet ainsi de guider la faune qui se déplace.

PAGE 8 - GUIDE ÉCO-CITOYEN - PORTE-DE-SAVOIE



- En route vers le Label villes et villages fleuris

La labellisation deux fleurs récompense l'engagement en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : à travers le fleurissement, c'est toute une stratégie d'attractivité de notre environnement de vie qui est mise en place. Si le fleurissement compte pour 30% dans l'obtention du label, les critères comme l'implication des agents communaux, la taille des végétaux, la consommation d'eau, la gestion des cimetières, le mobilier urbain... sont également importants! Le label est attribué au terme d'une évaluation conduite par un jury composé de professionnels du paysage, de l'horticulture, de responsables d'espaces verts. Les critères sont nombreux et variés, au total on compte 62 items. Nous félicitons également nos habitants qui rejoignent notre démarche et fleurissent leur maison!

- Le recours à l'éco-pâturage

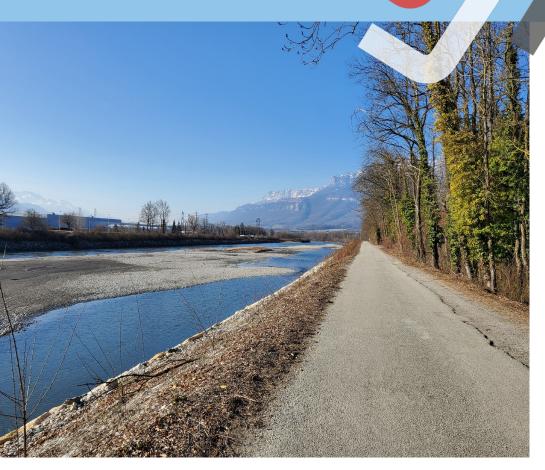
Egalement appelé écopastoralisme, l'éco-pâturage est un mode d'entretien écologique des espaces naturels et des territoires par le pâturage d'animaux herbivores, tels que les moutons ou les chèvres. Bien conduite, cette technique présente de nombreux avantages dont le maintien d'une flore plus diversifiée, la possibilité de limiter ou stopper le développement de certaines espèces invasives ou indésirables, la réduction des déchets verts (moins de déchets de tontes). Cette pratique va aussi dans le sens d'une réduction de l'emprunte carbone de nos services techniques, et de diminution des coûts de gestion, notamment dans les endroits peu accessibles aux engins. Cette technique se développe sur plusieurs secteurs de la commune particulièrement adaptés à cette pratique.

L'absence de bruits mécaniques et la présence animale sont généralement appréciées du public!

L'entretien des digues de l'Isère

Démarrée en 1824, la chenalisation du lit de l'Isère par les digues constitue le point de départ de l'aménagement de la Combe de Savoie. La plaine s'est progressivement structurée autour du lit endigué et la tenue de ces ouvrages de protection constitue l'un des maillons clef de la gestion du risque d'inondation.

1 - NOTRE CADRE DE VIE



L'endiguement de l'Isère et de l'Arc visait à limiter l'expansion des eaux en crue sur une partie de la plaine. L'objectif est de maintenir l'Arc et l'Isère dans un lit fixe présentant une capacité maximale pour valoriser au mieux l'ensemble de la vallée.

Dès lors, l'opération d'endiguement devait d'être conduite de manière continue et systématique sur l'ensemble du territoire d'une extrémité à l'autre, sans pouvoir souffrir la moindre discontinuité. Comme toute rivière, le lit de l'Isère en Combe de Savoie est un système évolutif. Sa morphologie a grandement évolué depuis le début du 20e siècle, or cet aspect est essentiel tant pour la gestion des inondations que pour

la qualité biologique des milieux.

Une métamorphose importante du lit de l'Isère serait préjudiciable tant pour la sécurité publique (réduction de la capacité du lit de la rivière) que pour l'environnement (colonisation par des espèces exotiques envahissantes, parmi lesquelles la renouée du Japon, ou encore le Solidage du Canada et bien d'autres!).

Sur notre commune, les travaux de réparation consistent à reconstituer la partie inférieure de la protection en enrochements libres qui est aujourd'hui déstructurée. De gros travaux ont été entrepris en 2020 et une surveillance régulière des digues est nécessaire.

PAGE 10 - GUIDE ÉCO-CITOYEN - PORTE-DE-SAVOIE



- La gestion de notre forêt communale par l'ONF

Située dans la plaine alluviale de la vallée de l'Isère, notre forêt communale de Les Marches occupe une superficie de plus de 44 ha. Elle est la dernière forêt à bénéficier d'une telle situation géographique en Savoie.

Complètement intégrée dans le corridor écologique Bauges Chartreuse, elle est devenue un espace protégé.

Bien que le frêne représente l'essence principale, on y trouve aussi des chênes, des merisiers, des peupliers et des résineux. Elle intègre une zone de 2 ha protégée en régénération naturelle du frêne. Concernant la biodiversité, elle comprend également un îlot de sénescence (c'est-à-dire une surface sans intervention humaine) éloigné de tout accès direct. Elle est l'habitat de nombreuses espèces d'animaux dont le chevreuil.

Elle permet de produire du bois d'œuvre de qualité et constitue une ressource en bois de chauffage pour les habitants par la programmation d'affouages.

Vous pouvez la parcourir en empruntant un sentier ayant comme thème la gestion forestière.

A la suite d'une coupe de peupliers en 2018, une opération de reboisement a été programmée. En 2020, cette parcelle de 2,5 ha a été revalorisée par la plantation de 2200 jeunes plants de chênes, merisiers, érables et pommiers sauvages, dont 300 implantés par les enfants de notre école. Ce reboisement améliore la biodiversité forestière et l'aide à s'adapter au réchauffement climatique.

- L'interdiction de l'écobuage

Communément appelé brûlage de végétaux à l'air libre, l'écobuage est interdit sur tout le département de la Savoie (hors activités agricoles et forestières sur dérogation). Tout contrevenant s'expose à une amende de 450€.

Cette pratique nuit gravement à la santé et à la qualité de l'air puisqu'elle émet de nombreux polluants atmosphériques : brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules fines que 14 000 km parcourus avec un véhicule essence récent! En période de sécheresse cette pratique génère également un fort risque d'incendie. Des solutions alternatives respectueuses de la qualité de l'air, individuelles ou collectives, existent: compostage, paillage, broyage, collecte en déchetterie.

- La fauche tardive

Cette pratique permet d'agir pour la biodiversité en laissant à la nature le temps dont elle a besoin. La survie de bien des espèces de plantes en est préservée.

Le fauchage tardif, à l'inverse du fauchage intempestif, permet de respecter le cycle de la nature et préserve tout un écosystème : les plantes peuvent grainer et se reproduire tout en offrant un abri à la faune, la pollinisation est favorisée, les animaux peuvent également trouver leur nourriture.

Pour aller plus loin, un hôtel à insectes a été installé à proximité des jardins partagés de Francin et près de l'école de Crincaillé, offrant un abri aux bourdons, papillons, coccinelles et autres pollinisateurs et prédateurs naturels des nuisibles du potager et du verger.

Redonnons aux insectes leur fonction d'auxiliaires des jardins!















2 - NOTRE HABITAT



Pour maintenir sa qualité de vie, notre habitat doit répondre à des enjeux bien identifiés.

INTÉGRER LES CONSTRUCTIONS DANS LE PAYSAGE

Notre commune est reconnue pour la qualité de ses paysages notamment viticoles. C'est un élément fort de son identité auquel les Porterains sont attachés. Le Plan Local d'Urbanisme est un mode de préservation de cette qualité paysagère dans laquelle chaque construction doit s'intégrer au mieux. A cette fin, la commune met à disposition de tout habitant de Porte-de-Savoie un architecte conseil dont le rôle est d'apporter des conseils et informations en vue d'améliorer la qualité architecturale paysagère, l'aspect extérieur du projet et de guider dans le choix des matériaux, en amont du dépôt des demandes d'autorisation.

Permanences:

Madame MULLER Fabienne, architecte conseil, est présente à la mairie déléguée de Francin:

- -le 2ème mardi de chaque mois en matinée dès 9h00;
- -le 3ème vendredi de chaque mois en après-midi dès 14h00

Renseignements et prise de rendez-vous auprès du secrétariat du Pôle Urbanisme : 04-79-84-04-43

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

L'énergie représente près de 10 % des dépenses des ménages ; le chauffage représente 67 % des dépenses énergétiques des ménages ! C'est également un poste de dépense important pour les bâtiments communaux et équipements publics. Réduire son chauffage d'un degré permettrait de réduire de 10% les importations gazeuses. Avec l'élévation régulière et forte du prix de l'énergie et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour réduire ses impacts sur le climat, réduire les consommations énergétiques

est essentiel lors de la construction ou de la rénovation de son logement représentant en outre une source d'économie importante.

La Communauté de communes Cœur de Savoie a pour objectif de diviser par deux la consommation énergétique des bâtiments d'ici à 2050. Pour y parvenir, elle a mis en place un dispositif d'aide à la rénovation énergétique : « j'éco-rénove en Cœur de Savoie » qui permet de mobiliser différentes aides.

Contact : Espace Faire (ASDER) 04 56 11 99 00 - info@faire73.fr ou J'éco rénove en Cœur de Savoie - Dispositif d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat renovation.habitat@cc.coeurdesavoie.fr



DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES Dans les Bâtiments communaux

La commune est soucieuse de la maîtrise et de la diminution de la consommation énergétique de ses bâtiments. Elle a décidé de souscrire à un nouveau service du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie pour aider les communes à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2). En partenariat avec l'ADEME, le SDES met à disposition des collectivités qui en font la demande un conseiller CEP: (Conseil en Énergie

Par ailleurs notre commune, en lien avec la communauté de communes Cœur de Savoie, se dote d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE), permettant de mettre en place une programmation pluriannuelle des investissements sur son patrimoine bâti.





GÉRER L'EAU DE FAÇON ÉCONOME

Si notre commune dispose de ressources en eau importantes, dans un contexte de réchauffement climatique et de périodes de sécheresse plus marquées, elle se doit d'être vigilante et économe. Elle a donc engagé un important audit du réseau d'eau potable avec deux objectifs principaux : garantir une qualité de l'eau potable et minimiser les pertes sur le réseau tout en s'assurant d'une ressource suffisante pour l'urbanisation à venir. Cette mesure s'accompagne d'une réduction dans l'utilisation de l'eau du réseau par notre collectivité pour l'entretien de ses espaces verts (mise en place des plants et fleurs en terre, installation de récupérateurs d'eau, arrosage aux bonnes heures de la journée...).

Afin de limiter la pression sur la ressource en eau potable, la commune invite ses habitants à recueil-lir les eaux de pluie en contribuant à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie.

Plus d'informations sur www.porte-de-savoie.fr.

DÉSIMPERMÉABILISER LES SOLS

L'urbanisation s'accompagne trop souvent d'une imperméabilisation des sols. Pratique sur le plan de l'entretien, ces imperméabilisations favorisent pourtant la production d'îlots de chaleur et contribuent à une saturation des réseaux d'eaux pluviales lors de fortes précipitations, ce que nous rencontrons de plus en plus. Notre commune intègre cette dimension dans tout nouveau projet et dans ses aménagements, par exemple les cours d'école.

PAGE 14 - GUIDE ÉCO-CITOYEN - PORTE-DE-SAVOIE

3 - NOS DÉPLACEMENTS



L'utilisation de la voiture reste un mode de déplacement nécessaire en zone rurale faute de transports collectifs suffisamment développés.

Pour autant nombre de déplacements peuvent être réduits! Les mobilités douces et les équipements nécessaires à leur usage offrent des alternatives à la voiture.

LA MOBILITÉ

L'usage de la voiture sur de courtes distances peut se réduire grâce à diverses initiatives.

- Rézo Pouce

Premier réseau d'autostop organisé par les collectivités territoriales, le dispositif « Rézo Pouce » est présent sur toutes les communes du Parc naturel régional de Chartreuse. Il permet de se déplacer dans le Parc mais également à l'extérieur et est adapté à des petites ou moyennes distances.

Que l'on soit conducteur ou passager, il suffit de s'inscrire sur internet ou dans sa mairie et faire du stop avec son smartphone, en téléchargeant gratuitement l'application RÉZO POUCE sur le store. Sept arrêts existent sur notre commune :

- La Douane : direction Le Bourg
- La Mairie : direction Myans, Chambéry
- Place du Commandant Perceval : direction Francin, gare SNCF Montmélian
- Bovet : direction Francin, gare SNCF Montmélian
- Le Lac St André : direction Apremont, St Baldoph, Chambéry
- Place de St André : direction Apremont, St Baldoph, Chambéry
- Les Fontanettes : direction Apremont, St Baldoph, Chambéry

Comment ça marche?

- Que je sois passager ou conducteur, je m'inscris gratuitement sur internet ou dans ma mairie.
 J'accepte la charte Rézo Pouce et j'obtiens ma carte d'identifiant avec photo et numéro d'inscrit.
- Quand je suis passager, j'adopte la « stop'attitude », je vais à un arrêt avec ma fiche destination renseignée.
- Quand je suis conducteur, je colle le macaron sur mon pare-brise. Si je croise un passager à l'arrêt, je m'arrête.

Contact utile: Parc naturel régional de Chartreuse Place de la mairie - 38 380 Saint Pierre de Chartreuse - Tel.: 04 76 88 75 20 accueil@parc-chartreuse.net https://www.rezopouce.fr/



- S'engager dans l'écomobilité scolaire avec le programme Moby

« Place aux piétons, vélos, bus, covoiturage, ânes, tricycles, trottinettes, vélo – bus... » Ce programme a été lancé courant 2021 auprès des élèves de l'école élémentaire de Crincaillé ainsi que des personnels et des enseignants. 60% des trajets domicile-école font moins de 15 minutes.

Les objectifs sont de :

- -Favoriser des modes de déplacements moins polluants et plus sûrs pour les trajets des élèves et de l'ensemble des acteurs de l'établissement ;
- Sensibiliser les élèves, enseignants et personnels scolaires aux modes de déplacements actifs et partagés.

Cette démarche associe tous les volontaires (élèves, parents, enseignants, associations...) qui, une fois les besoins spécifiques de l'établissement identifiés en termes d'aménagements et d'actions collectives à conduire, propose la mise en œuvre d'actions concrètes, adaptées et pérennes pour développer des alternatives à l'utilisation des véhicules... en toute sécurité et pour un bien-être collectif durable!

3 - NOS DÉPLACEMENTS



METTRE EN PLACE Des alternatives à la voiture

Création de pistes cyclables

Elles relient Montmélian à Chambéry.
Des dispositifs d'aide à l'achat de vélo à
assistance électrique (VAE) existent.
Plus d'informations auprès de la communauté
de communes Cœur de Savoie.

Notre commune participe à une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents du territoire Métropole Savoie – Avant-Pays Savoyard, permettant de préfigurer le développement des déplacements collectifs et des équipements nécessaires (à titre d'exemple la réouverture de la halte ferroviaire Chignin-Les Marches). Demain s'anticipe!

Des liaisons douces pour notre usage commun...

Notre commune déploie des cheminements permettant de relier les points principaux autrement qu'en voiture. Cinq liaisons douces sont créées, nécessitant en amont une réelle réflexion globale sur les déplacements courts effectués sur notre territoire et parfois l'acquisition de foncier.

... Et aussi pour la faune

Aussi appelé passage à faune, l'écopont a pour vocation de permettre le déplacement, de part et d'autre de l'autoroute A 43, du plus grand nombre d'espèces animales : la faune sauvage pourra naviguer entre le massif de Chartreuse et le massif des Bauges grâce à un ouvrage qui lui sera dédié.

Large d'environ 25 m et réalisé en forme d'entonnoir aux extrémités pouvant aller jusqu'à 35m de largeur, cet ouvrage tend à reconstituer une qualité d'habitat comparable à celle du milieu naturel environnant et inciter ainsi les animaux à emprunter ce passage, spécialement aménagé pour leur cacher la vue sur l'autoroute et les véhicules.

Entièrement financé par l'AREA, sa construction a nécessité plus d'un an de travaux. L'écopont permet aux animaux de se déplacer en sécurité et par conséquent d'améliorer la sécurité des usagers des routes : il est essentiel à la préservation de la biodiversité et assure «la continuité écologique» entre les milieux naturels situés de part et d'autre de la voie.

Une façon aussi de réduire l'impact de l'activité humaine sur la faune!





PAGE 16 - GUIDE ÉCO-CITOYEN - PORTE-DE-SAVOIE



LES ÉQUIPEMENTS

- Roue libre (réparation de vélos à Montmélian)

Créée en 1992, l'association Roue Libre a pour vocation de promouvoir le déplacement à vélo en Savoie qu'il soit urbain, de loisir, sportif ou touristique, de manière solidaire. Roue Libre travaille avec les collectivités de Savoie pour développer les politiques et des aménagements cyclables.

La Vélobricolade, un atelier participatif de réparation de vélo, est un lieu de promotion active du déplacement urbain à vélo en facilitant leur entretien à moindre coût et permettant l'apprentissage de la mécanique pour tous. L'atelier permet de lutter contre le gaspillage des matières premières en recyclant des vélos inutilisés. Plus d'informations : https://rouelibre.net/

-Parcs à vélo

Devant l'école élémentaire Crincaillé sur Les Marches, un parc à vélo est à disposition des écoliers se rendant à l'école à vélo et de toutes personnes de passage. Divers arceaux sont également disposés sur notre territoire.

-Bornes électriques

Une borne électrique, située place de la mairie, derrière la pharmacie, vous permettra de recharger votre véhicule hybride ou électrique.

Deux emplacements sont réservés à cet effet.

D'autres emplacements pourront être envisagés au gré des besoins.

4 - NOS DÉCHETS



Un déchet est un objet en fin de vie ou une substance ayant subi une altération telle qu'il ne présente alors plus d'utilité. Consommer incite parfois à jeter au lieu de recycler!

JETONS NOS DÉCHETS À LA POUBELLE!

- Conteneurs de tri, partout à votre disposition

Notre commune, en association avec le SIBREC-SA, met à disposition des conteneurs de tri concernant le verre, les papiers, les emballages et pour certains emplacements les cartons bruns, ainsi que les tissus, chaussures et accessoires. Levez les yeux, vous les trouverez!



- Enlèvement des encombrants

Nos services techniques effectuent un ramassage de vos encombrants, le dernier jeudi de chaque trimestre. Ce service d'enlèvement est réservé aux personnes n'ayant pas les moyens de se rendre directement en déchetterie.

Inscription préalable auprès du secrétariat de Mairie: 04-79-28-12-82

PAGE 17 - GUIDE ÉCO-CITOYEN - PORTE-DE-SAVOIE

4 - NOS DÉCHETS



TOUTOUNET, DES SACS POUR DÉJECTIONS CANINES

Si l'utilité des distributeurs dans l'espace public n'est plus à démontrer en termes de bien être en collectivité, les jeunes élus du Conseil Municipal Enfants ont également pris en compte l'enjeu environnemental et opté pour des sacs biodégradables et compostables. Notre territoire compte dix emplacements. Une fois utilisé, n'oubliez pas de jeter le sac à la poubelle!

DÉCHETTERIE

Une carte d'accès est nécessaire, rendez-vous sur le site internet du Sibrecsa pour effectuer les démarches :

> ZI de Francin, lieu dit de Besson lundi 8h 12h - 14h-18h Mardi 14h-18h Mercredi 14h - 18h Jeudi 8h 12h - 14h-18h Vendredi 8h 12h - 14h-18h Samedi 8h 12h - 14h-18h

RÉDUISONS NOS DÉCHETS!

Défi « réduisons nos déchets » organisé par la Communauté de Communes Cœur de Savoie

L'objectif de cette incitative est de transmettre les bonnes pratiques de tri sélectifs et de tri de nos biodéchets. Les actions proposées dans ce cadre visent à amener les habitants à valoriser davantage leurs déchets et à en diminuer le poids, tout en évitant d'en créer.

poids, tout en evitant d'en creer. En participant au défi, les habitants bénéficient d'un accompagnement pour réduire leurs déchets de maison et de jardin (compostage). Contact : service déchet Cœur de Savoie 04-57-08-82-01 dechets@cc.coeurdesavoie.fr

- Une autre gestion des biodéchets

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, généralise le tri à la source des biodéchets. Composés principalement de restes de repas, d'épluchures et autres cendres et sciures de bois, les biodéchets sont à compter **du 31 décembre 2023** triés à la source. De quoi réduire nos poubelles

Le SIBRECSA propose régulièrement des formations sur le compostage, une technique simple de réduction des déchets et met également à disposition des gobelets et pichets, des points de tris lors de manifestations par la mise à disposition de poubelles trépieds.

Renseignez-vous auprès du SIBRECSA! info@sibrecsa.fr ou 04 76 97 19 52

ET SI NOUS RECYCLIONS!

d'un tiers de leur volume!

Plusieurs initiatives sont proposées.

-Cabanes à dons : prendre et déposer

Créée pendant le premier confinement de 2020, La Belle Donne a été mise en place au 473 rue de Belledonne (commune déléguée de Francin). Cette cabane à dons entièrement conçue



avec des matériaux recyclés grâce à l'aide de bénévoles, s'inscrit dans l'esprit actuel de partage et éco-responsabilité. Véritable lieu vivant et de rencontres, la Belle Donne est ouverte 24h/24 et 7j/7, chacun est donc libre de venir y déposer des objets (jouets, livres, décoration, vaisselle, petit électroménager, outils de bricolage, CD, DVD, accessoires...) et de prendre ce qui l'intéresse quand il le souhaite. La Belle Donne est régulièrement alimentée de nouveaux objets qui font le bonheur des petits comme des grands. Alors venez jeter un œil au détour d'une balade dans Francin, vous y trouverez certainement de quoi vous faire plaisir!

- Fibr'ethik : rien ne se perd tout se transforme

Il s'agit d'une recyclerie située à Saint Pierre d'Albigny. Atelier d'insertion par l'activité économique, elle récupère les bâches promotionnelles ou d'évènements qui sont vouées à être jetées ou incinérées, pour les transformer en sacs éco-maroquinerie et accessoires. Chaque pièce est de création unique et de qualité. www.atelierfibrethik.com

- Braderies : une deuxième vie

La commune soutient de nombreux événements permettant le recyclage de vêtements, d'objets divers, d'affaires sportives et de jouets, tout au long de l'année. Grâce aux diverses braderies thématiques organisées au fil de l'année, nettoyez vos placards et récupérez de l'argent!



- Grappe à livres : prendre et déposer

A l'initiative d'un Conseil Municipal Enfants, elle permet de déposer des livres à destination des enfants et adolescents. Le CME en exercice trie ces livres le 1^{er} lundi de chaque mois. Ferme Rosset, commune déléguée Les Marches

- Bourse aux livres : des livres pas chers

Chaque année Livres en Marches organise une bourse aux livres (des livres d'occasion pour 95% des ouvrages proposés). Ecoles et particuliers déposent leurs livres, intégralement gérés par des bénévoles qui sélectionnent, trient, classent et proposent à la vente environ 60 000 livres, tous genres confondus, au prix moyen de $2 \in .80\%$ des ventes de la Bourse aux livres sont reversés aux déposants.

- Sessions de broyage de végétaux : retour à la terre

Une fois par an, au moment des travaux de printemps, la commune met à disposition son broyeur de végétaux avec l'assistance des services techniques. Et chacun repart avec ses végétaux broyés, à réutiliser!

Inscription au préalable en Mairie.



5 - NOTRE QUALITÉ DE VIE



En 1994 l'OMS donne **une définition de la qualité** de vie : « C'est la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes ». Nos actions tendent à préserver notre qualité de vie.

PRIVILÉGIONS LES RESSOURCES LOCALES

- Les jardins familiaux

La mairie met à disposition de ses habitants ne disposant pas de terrains propres, une vingtaine de parcelles situées sur la commune déléguée de Francin, d'une surface d'environ 40m². La gestion du site sera à terme confiée à une association. Mise en place en 2020, cette initiative connaît un grand succès et permet de produire ses légumes tout en partageant des astuces avec ses voisins jardiniers!

- Favoriser les circuits courts et les produits locaux

Consommer des produits de qualité, locaux et de saison... c'est possible!

Le circuit court ? Tout un ensemble : produits plus frais et de saison, moins d'impact sur notre environnement, valorisation de nos territoires, soutien d'une économie locale.

Consommer local contribue au maintien de l'agriculture sur notre territoire... qui propose une multitude de produits (légumes, miel, vin et bière, fromages, viandes...).



Nos agriculteurs se mobilisent pour nous offrir le meilleur. Aussi lorsque nous les croisons sur les routes, restons courtois car ils contribuent à notre alimentation, dans un contexte normatif contraignant. Notre collectivité a également fait le choix d'une restauration scolaire éco-responsable et souhaitait privilégier des menus à base de produits bruts de saison issus d'une agriculture biologique ainsi que des produits en circuits courts avec des producteurs et fournisseurs locaux. Pour le plus grand plaisir de nos enfants!

ECONOMISONS LES RESSOURCES

Extinction de l'éclairage public en cœur de nuit

Depuis le mois de février 2022, l'éclairage public est stoppé toutes les nuits entre 1h00 et 5h00 sur l'ensemble de la commune, à l'exception du giratoire du centre de la commune déléguée de Les Marches. Cette décision fait suite à une consultation publique organisée à l'automne 2021 au cours de laquelle 85% des personnes ayant répondu au sondage se sont déclarées favorables à une extinction de l'éclairage public en cœur de nuit. Eteindre l'éclairage public une partie de la nuit présente de nombreux bénéfices :

- Limiter la consommation d'énergie :
 1 460h d'éclairage sont ainsi économisées chaque année !
- **Réaliser** des économies d'énergie : la collectivité réalise un gain de 35% sur sa facture annuelle d'électricité!
- Protéger la biodiversité : un environnement nocturne préservé permet de respecter le rythme biologique de la faune et de la flore!

- Observons les étoiles!

Chaque automne la commune participe au « jour de la nuit », grande manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et à la beauté du ciel étoilé.



- Livres en Marches, une forte contribution communale à cet événement

« Livres en Marches » est, depuis plus de 20 ans, l'un des rendez-vous majeurs du livre en Rhône-Alpes. Imaginé par l'association Inform'Action et soutenu par la commune qui partage les valeurs mises en avant, le festival ancre sa programmation autour des enjeux sociétaux pour rendre accessible au plus grand nombre l'accès aux livres, aux idées nouvelles, à sensibiliser les générations au dialogue, à impulser le changement, en nourrissant les esprits. Grâce à sa bourse aux livres et un accès à des conférences de qualité, ce rendez-vous se veut populaire, à la portée de tous.

L'ensemble des activités s'effectue dans une démarche reconnue par le label EcoFest depuis 2018 pour sa qualité environnementale, les efforts engagés en termes de mobilité douce, l'approche sociale du festival et les liens de partenariat avec les acteurs locaux engagés. Longtemps programmé le dernier week-end de novembre, ce festival est désormais programmé le dernier week-end de septembre notamment pour réduire le chauffage des chapiteaux, incompatible avec la démarche environnementale dans laquelle le festival s'est engagé!

- Extension du parcours de santé

Parce qu'il est agréable de faire du sport en famille ou entre amis, les jeunes conseillers municipaux ont souhaité doter notre commune d'un parcours santé.

Ce parcours santé remet au goût du jour un cheminement déjà existant dans la forêt communale, désormais équipé de divers agrès sportifs et bénéficiant d'une signalétique donnant des indications sur la durée de chaque étape.

Une façon de redécouvrir notre cadre de vie!

NOTRE CONCLUSION



La citoyenneté s'exerce aussi vis-à-vis de l'environnement et de la nature. Le citoyen a des devoirs envers la planète sur laquelle il vit et l'environnement dans lequel il évolue. Prendre conscience de son impact sur l'environnement, c'est protéger les ressources de notre Terre. Chacun est acteur de la préservation de son environnement : le citoyen, l'entreprise, la collectivité, ce au fil des jours!

LA PARTICIPATION DU CITOYEN : Une condition nécessaire à la réussite de nos actions !

Prendre soin de notre environnement de vie relève de la participation de tous et chacun peut, au quotidien, apporter sa contribution.

Sensibles aux souhaits de l'ensemble de nos habitants, nos actions traduisent vos attentes en vous donnant la parole!

... aux enfants

Dans le cadre de la semaine écocitoyenne qui se tient à l'école de Francin, nos écoliers sont amenés à s'exprimer sur diverses thématiques en lien avec la citoyenneté et leur environnement (sécurité routière, courtoisie au volant, etc.) Il ne fait nul doute que nos enfants se feront l'écho de l'ensemble des messages délivrés!

... aux jeunes

Notre commune compte 10 arrêts de transport scolaire et près de 260 usagers. En tant qu'utilisateurs des services de transport scolaire les jeunes sont les premiers concernés par la sécurité et l'accessibilité des arrêts de transports. Des temps d'échanges ont été organisés afin de cerner les attentes, besoins et propositions d'amélioration. Des projets qui réunissent!

... pour tous

La participation citoyenne permet à chacun d'exprimer ses attentes et sa vision de ce que sera le monde de demain sur diverses thématiques : mobilité, habitat, déchets, urbanisme, activités économiques ...

Toutes nos actions s'inscrivent ainsi dans une démarche globale de développement durable notion que l'INSEE définit comme étant la capacité de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».





HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Mairie siége 77, Place de la Mairie - Les Marches - 73800 PORTE-DE-SAVOIE accueil@porte-de-savoie.fr - www.porte-de-savoie.fr

Mairie annexe de Francin 84, Rue du Général Decouz Francin - 73800 PORTE-DE-SAVOIE

OUVERTURE AU PUBLIC

Jour	MATIN	APRÈS-MIDI
lundi		LES MARCHES 13:30 - 18:00
mardi	LES MARCHES 8:00 - 12:00	FRANCIN 13:30 - 17:00
mercredi	LES MARCHES 8:00 - 12:00	
jeudi	LES MARCHES 8:00 - 12:00	FRANCIN 13:30 - 17:00
vendredi	LES MARCHES 8:00 - 12:00	FRANCIN 13:30 - 18:00

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

lundi et vendredi : 8:00 – 12:00 et 13:30 – 18:00 mardi et jeudi : 8:00 – 12:00 et 13:30 – 17:00

mercredi: 8:00 - 12:00

Pour nous contacter, un standard unique avec deux lignes

04 79 28 12 82 (Les Marches) 04 79 84 04 43 (Francin)

OURS

Directeur de publication : Franck VILLAND - Directrice de rédaction : Evelyne FOURNIER Comité de rédaction : Julia REVOL, Thaïs MAISON, Serge GUILLEMAT, Jean-Marie GUILLOT, Annie BERARD, Sarah HENICKE, Mylène AVILA

Crédit photos: photothèque communale - Tirage: 2500 ex.



PORTE-DE-SAVOIE









Le Boisset Francin 73800 MONTMELIAN 04 79 65 21 29







